

218 P NP

DM33

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

2005-09-23

Par télécopieur**MÉMOIRE****Au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement****Projet de parachèvement de l'autoroute 30 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la ville de Candiac et de la municipalité de Saint-Philippe par le ministère des Transports**

C'est à titre de citoyen de Candiac que je présente ce mémoire.

Le tracé du projet mentionné en rubrique englobe ma propriété et je me sens touché dans mon intégrité psychologique.

Ce projet influence l'environnement parce qu'il s'étendra sur des terres agricoles de grande valeur alors que des terres avaient déjà été expropriées sur la route 132 aux fins du passage de l'autoroute 30. De plus, il déplacera des personnes, comme moi, et isolera d'autres terres agricoles qui deviendront inutilisables.

Ce projet n'est pas acceptable dans notre milieu car il frôle l'obscénité par la dilapidation de fonds publics pour réaliser un tracé différent de celui moins coûteux et respectueux du zonage agricole.

En 1992, étant malade et aux prises à des crises d'angoisse extrême, j'ai mandaté un courtier immobilier de dénicher la propriété de rêve pour quelqu'un dans mon état. Les critères spécifiés étaient : le plus près possible de Montréal; les voisins situés dans une zone verte; de préférence pas de voisins en face; et les voisins d'à côté habitant à au moins 1 km. Objectif recherché : la quiétude. Tout cela devait se réaliser à l'intérieur d'un budget d'environ d'un million de dollars (valeur de 1992) une fois les modifications terminées.

Le seul endroit déniché par Madame Duberger, mon courtier, fut le 99 St-André à Candiac. Sur le terrain non paysagé d'environ 200 000 pi², il y avait un lac artificiel, une maison semi-finie, un deuxième bâtiment de même style que la maison principale et suffisamment grand pour qu'on puisse y aménager deux logements.

Après avoir visité le site qui correspondait à toutes mes demandes, j'ai acheté cette propriété d'un notaire Boucher de Montréal, vers le 7 mai 1992. J'ai procédé à des travaux de finition avec les matériaux les plus nobles. J'ai ajouté de la matière isolante pour atteindre le niveau R52, autant dans les murs que dans les plafonds. J'ai aménagé la deuxième maison pour y recevoir mes parents et ainsi augmenter le niveau de sécurité du domaine. De plus, je fis installer un système d'alarme selon les normes ULC.

Puis, j'entrepris de faire aménager le site. Le terrassement a été effectué sur les 200 000 pi² : 2 entrées asphaltées de 125 pieds chacune, un stationnement pour environ 40 voitures, plantation de 300 arbres et 4 000 cèdres, installation d'un système d'arrosage automatisé puisant son eau dans l'étang, installation d'un système d'éclairage très élaboré de la propriété, construction d'une grande piscine creusée et édification de deux verrières.

À la fin de ces travaux, j'ai eu la surprise d'avoir dépassé de beaucoup le montant d'un million de dollars que j'avais fixé comme budget d'aménagement.

Deux ans plus tard, on construisit l'autoroute 30 à 1 km de chez moi, ce qui eût pour effet de modifier ma qualité de vie en faisant augmenter légèrement le bruit de fond.

En 2003, j'appris qu'un tracé secret existait. Ce tracé, caché à la population, prévoyait que l'autoroute 30 passât dans ma maison ou de chaque côté d'elle. Depuis ce moment-là, je suis angoissé et je vis un stress qui fait qu'on a été obligé d'augmenter la posologie de ma médication.

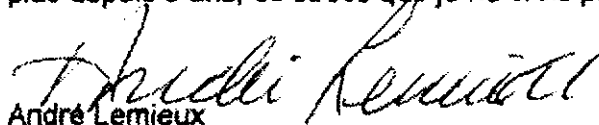
Au début des études du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant ce tronçon routier, il a été dit que le ministère du Transport du Québec favorisait le tracé qui passait dans ma maison. Aussi, la municipalité de Candiac a fait des pieds et des mains pour que ladite route passe à environ 1 000 pieds à l'Est de ma propriété. Mon angoisse augmenta de nouveau.

Je considère que si l'autoroute 30 passe à moins d'un demi kilomètre de chez moi, soit au Nord ou au Sud, mon domaine en sera énormément dévalorisé.

Maintenant, depuis le moment où j'ai appris la possibilité que l'autoroute 30 passe dans mon environnement immédiat, j'ai cherché, et je cherche encore un endroit similaire, à la même distance du Pont Champlain, toujours sans voisins dans un rayon d'un kilomètre de ma résidence et j'espère que le ministère des Transports pourra m'aider à retrouver approximativement ce que je possède déjà depuis 1992.

Idéalement, le ministère des Transports pourrait aussi m'aider en construisant l'autoroute 30 sur l'assise de la route 132. Je me souviens très bien de l'expropriation des années 1965 à 1970 à cette fin. Cette dernière considération a constitué une des raisons pour lesquelles j'étais sûr et certain d'avoir la quiétude recherchée en m'établissant au 99 St-André.

PS : J'apprécierais qu'on me fournisse l'assistance d'un professionnel de la santé, soit un psychiatre ou un psychologue, afin d'alléger le stress que je subis de plus en plus depuis 3 ans, ce stress que je ne crois pas mérité.


André Lemieux